



# LA LETTRE

Novembre 2011

## Editorial

### SOMMAIRE

Les actions de *Elles aussi*

La vie de *Elles aussi*

Le réseau de *Elles aussi*

### ACTION 2011



### Elles aussi

98, rue de l'Université  
75007 PARIS

Tel. 01 40 62 65 00

Fax 01 40 62 65 18

[www.ellesaussi.org](http://www.ellesaussi.org)

[ellesaussisecretariat@yahoo.fr](mailto:ellesaussisecretariat@yahoo.fr)

Excellente nouvelle avec le prix Nobel de la paix décerné à trois femmes africaines pour leur lutte non violente dans la construction de la démocratie et de la paix. La présidente du Libéria Ellen Johnson-Sirleaf, sa compatriote Leymah Gbowee et la journaliste yéménite Tawakei Karman ont été distinguées pour avoir renforcé le rôle des femmes et la reconnaissance de leurs droits dans le combat pour la paix. Nous saluons leur courage, leur talent de mobilisatrice et leur détermination.

Enorme déception en Tunisie où le scrutin proportionnel avec des listes paritaires n'a fait élire que 49 femmes pour 217 sièges à l'assemblée constituante, résultat qui suscite de fortes craintes pour le statut des femmes (lire notre analyse p.5). Par contre les saoudiennes vont enfin pouvoir voter à partir de 2015 aux élections locales; d'ici là, auront-elles acquis le droit de conduire pour se rendre sans entrave au bureau de vote ?

Retour en France avec les élections sénatoriales où la démocratie paritaire est en panne. 170 sièges étaient à pourvoir pour lesquels 49 femmes (29%) ont été élues alors qu'elles étaient 42% à être candidates. Elles ne sont que 77 sur 348 à siéger dans le nouveau sénat alors que la veille du scrutin elles étaient 80 !

Un système électoral indirect (un corps électoral à 65% masculin) et mixte (scrutin proportionnel et majoritaire), qui favorise les notables cumulant les mandats, peu de femmes têtes de listes investies par les partis (16%) et des listes dissidentes menées en grande majorité par des hommes expliquent ce blocage.

Concernant des pistes pour remédier à cette situation, trois questions avaient été envoyées à des candidat-e-s par des équipes locales de *Elles aussi*. Vous trouverez dans cette lettre les questions et une analyse des réponses.

Sur le terrain nous continuons notre travail pour rendre plus visibles les femmes élues locales et encourager de potentielles candidates pour les élections municipales de 2014. Des distinctions « La Marianne de la Parité » continuent à être décernées à des communes et intercommunalités de plusieurs départements. Le lancement officiel de notre livret sur les acquis de l'élu-e local-e s'est fait lors d'une conférence de presse à Brest, dans les locaux de notre partenaire, l'Université de Bretagne Occidentale. Un comité de parrainage se met en place pour soutenir ce livret et la modernisation du statut de l'élu-e local-e.

Bonne lecture

Armelle Danet  
Présidente de *Elles aussi*

## Lectures utiles pour réagir





## Les Actions

### « La Marianne de la Parité »



Après la **Manche**, l'**Isère** et le **Rhône** en avril, huit autres départements ont décerné les trophées de « La Marianne de la Parité ».

Dans l'**Eure et Loir**, le 20 mai c'est Christine Goimbault, responsable de l'antenne *Elles aussi*, qui a mené l'action. Épernon, ville d'accueil de la cérémonie, dont la maire Françoise Ramond est ancienne présidente de *Elles aussi*, arrive en tête dans la catégorie des plus de 3 500 habitants, devant Lèves et Auneau. Dans la catégorie moins de 3 500 habitants, trois communes arrivent en tête ex-aequo (Saint-Piat, Chartrainvilliers et Saint-Eliph), dont 2 sont gérées par des femmes. Deux prix pour les intercommunalités : Val Drouette, présidée par Françoise Ramond, et la Beauce Alnéloise, présidée par un homme. Une petite remarque : sur les 403 communes du département, ce sont des communes du nord-est et proches de l'Île-de-France qui ont été honorées.

Dans le **Nord et le Pas-de-Calais**, le 20 mai à la préfecture de Région, une sénatrice UMP et un député PS, membres des délégations aux droits des femmes de leurs assemblées, ont été sollicités pour remettre les trophées et diplômes. Le jury était mixte, pluraliste et présidé par la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Dans le Pas-de-Calais, les 3 communes récompensées de plus de 3500 habitants : Divion, Audruicq et Beuvry sont gérées par des femmes. Dans le Nord, le trophée revient à Madame la maire d'Avesnes les Aubert. Un seul premier prix décerné à la Communauté des Communes rurales de la vallée de la Scarpe, que préside Madame la maire de Sars et Rosières. Dans les communes de 500 à 3 500 habitants, Courchelettes (Nord) et Corbehem (Pas-de-Calais) se distinguent particulièrement pour ce qui est de l'équilibre hommes-femmes dans l'exercice des responsabilités.

À la préfecture du **Haut-Rhin** le 27 mai, l'association Femmes d'Alsace remettait les trophées, en présence de la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, qui assurait la présidence du jury. Un trophée a été décerné également aux communes de moins de 500 habitants. Parmi les primés, un EPCI présidé par une femme, trois femmes pour les communes de moins de 3 500 habitants, ainsi que 3 hommes pour les communes de plus de 3 500.

Au Conseil général de la **Martinique** le 14 juin, Liliane Grandin, responsable de l'antenne *Elles aussi*, a récompensé les communes en présence de Madame Manin, présidente du Conseil Général, première femme à accéder à la présidence d'une collectivité de cette importance en Martinique. Malheureusement, le trophée n'a pas pu être décerné aux EPCI, aucune des trois ne remplissait les conditions requises. Le conseil communautaire de la CACEM ne compte que 13 femmes sur 43 membres, elles ne sont que 10 sur 46 dans la Communauté des communes du Nord, et 10 au sein de l'Espace Sud. Morne-Vert a reçu le trophée pour les communes de moins de 3500 habitants et Trois-Ilets pour celles de plus de 3 500 habitants.

Dans le **Calvados**, à l'initiative de l'Union Féminine Civique et Sociale/FR de Caen, une cérémonie très amicale a eu lieu le 24 juin à la Halle Saint Patrice à Bayeux. On notait la présence de Monsieur Dupont, Président de l'Amicale des Maires du Calvados, qui présidait le Jury d'attribution, et de Madame Tomas, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes. La maire de Rosel a reçu le trophée pour les communes de moins de 3 500 habitants. Pour le 2<sup>ème</sup> prix : 3 communes ex æquo dont les maires sont

des femmes : Le Mesnil Mauger, Roullours et Saint Martin des Besaces. Le 3<sup>ème</sup> prix : revient à Tourville sur Odon. Le jury a également décerné des prix d'encouragement à Bieville Beuville, Houlgate, Luc sur Mer et Missy. La maire de Mondeville a reçu le trophée pour les communes de plus de 3 500 habitants. 2<sup>ème</sup> prix 2 ex æquo Saint Pierre sur Dives et Verson, 3<sup>ème</sup> prix : 2 ex æquo Colombelles et Falaise. Les encouragements du Jury à Bretteville sur Odon, Cabourg, Dives sur Mer et Touques.

Le trophée pour les EPCI a été décerné à Madame la présidente de la communauté de Communes Entre Bois et Marais, le 2<sup>ème</sup> prix au président de la Communauté de Communes Vallée d'Auge pour avoir intégré 1/3 de femmes dans l'exécutif. Les encouragements du jury à la communauté de communes du Pays d'Auge de Dozulé, Val es Dunes et Vallée de l'Orne la 29<sup>ème</sup> communauté de communes, née le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Dans l'**Aisne**, le 7 octobre action menée par la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le CIDF, ASTER international et l'ACF. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, 4 primées : le trophée revient à la maire de Levergies, les diplômes à Chéry-les-Pouilly et Trosly-Loire présidées par des hommes. Mention spéciale à Savy présidée par une femme avec un homme aux affaires sociales. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la maire de Gauchy remporte le trophée, diplômes remis à Saint Quentin et Laon. Le trophée pour les EPCI est remis à la présidente de la communauté de commune des Vallons d'Anizy. Sur les 28 intercommunalités recensées, vingt n'ont obtenu aucun point et cinq ont été éliminées ayant un nombre de femmes titulaires dans le conseil inférieur à 30 %.

Dans la **Loire** mercredi 12 octobre, en Préfecture, le Préfet ainsi que Cécile Cukierman, la plus jeune sénatrice nouvellement élue, étaient présents à cette remise de trophées organisée par Andrée Chaize présidente de l'Association Femmes élues de la Loire. À noter qu'aucune femme du département ne siège à l'Assemblée Nationale!

164 communes ont répondu aux questionnaires sur 327. Après la conférence d'Eliane Viennot sur la loi salique et dans le cadre de la quinzaine de l'Égalité, trois communes ont reçu leur trophée : Rozier-Côte-d'Aurec (moins de 500 habitants, Chateaufort (de 500 à 3500 habitants) et Sorbiers (plus de 3500 habitants).

**Prochaines remises de trophées** : Seine Maritime le 4 novembre, Yvelines le 2 décembre, Loiret, Somme, Drôme, Bouches du Rhône, Var, Territoires de Belfort, Doubs, Jura, Haute-Saône ...

Avec ces cérémonies de remise de distinctions de « La Marianne de la Parité », *Elles aussi* souhaite sensibiliser l'opinion sur la sous-représentation des femmes dans la vie politique. Les femmes sont plus de la moitié de la population et leur contribution au processus politique est indispensable pour une démocratie vivante.

### La parité nous concerne tous et toutes.

Nous remercions chaleureusement l'UFCS/FR de Caen, le CIDFF de l'Aisne et les chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité, non membres de *Elles aussi*, qui ont mené cette action avec succès.

Martine Fayolle



## Les Actions

### Questions aux candidat-e-s aux élections sénatoriales 2011

*Elles aussi* agit pour la parité dans les instances élues, le non-cumul des mandats et un statut de l'élue. Dans le cadre de cette mobilisation, les antennes et associations locales de *Elles aussi* ont envoyé dans leur département trois questions aux candidat-e-s :

#### 1) sur le scrutin de liste paritaire aux élections municipales

*L'extension du scrutin de liste avec exigence paritaire pour les élections municipales 2014, concernant les communes de 500 à 3500 habitants, bien qu'annoncée, ne figure pas dans la loi de réforme territoriale.*

Vous engagerez-vous pour mener à terme ce projet et quelles sont vos propositions pour ouvrir plus largement l'accès des femmes aux décisions municipales?

#### 2) sur le cumul des mandats

*Le cumul des mandats est une exception française. La classe politique se renouvelle peu. La concentration des mandats entre les mêmes mains entraîne une sclérose de la Démocratie et une désaffection des français pour la chose politique qui se traduit par une abstention toujours plus forte.*

Que préconisez-vous pour faire reculer la pratique du cumul? Seule une loi organique peut interdire le cumul des mandats pour les parlementaires. Vous engagerez-vous dans cette voie?

#### 3) sur les effets des modes de scrutin

*A la précédente mandature, lors des discussions sur la réforme territoriale, les sénateurs avaient refusé de trancher sur la question du mode de scrutin pour l'élection des conseillers territoriaux. Ils ont préféré laisser la place pour une discussion ultérieure au Parlement... qui n'a pas eu lieu.*

Incitez-vous le Sénat à organiser un débat citoyen largement ouvert à cette question? Que préconisez-vous comme mode de scrutin respectueux de la parité?

## Analyse des réponses obtenues

### Le nombre de réponses

Il est fort variable, allant de 11 pour 14 candidats à 2 pour 11, selon les départements.

De nombreux questionnaires sont restés sans réponse malgré des rappels.

Force est de constater que trop de candidat-e-s manifestent durant leur campagne leur désintérêt pour notre préoccupation de parité.

### Question 1, action pour la parité:

Oui à une action pour les élections municipales, dans environ la moitié des réponses. Il y a des idées de modifications timides (communes au-delà de 1500 habitants, ou même 2500 habitants seulement). A côté des "non", on trouve des candidat-e-s qui ne se prononcent pas.

### Question 2, sur le non-cumul

La quasi-totalité des réponses contient une « limitation du nombre de mandats », plus ou moins vague. Quelle limite imposer? Comment l'imposer?

A peine une réponse sur deux contient un « oui » net à une loi, qui apparaît pourtant pour *Elles aussi* comme une solution susceptible d'apporter une réponse.

Dans les réponses favorables à la limitation et qui ne rejettent pas l'idée d'une loi, les restrictions sont plus ou moins nettes et les volontés plus ou moins affichées :

- que faut-il entendre par l'expression « pas de cumul excessif » ?

- on trouve aussi de nombreuses réponses ouvertement favorables à deux mandats (la moitié des réponses). Dans ce cas le deuxième mandat envisagé est très divers : « sans fonction locale exécutive » ou avec parfois la précision d'inclure « une présidence d'intercommunalité ».

La limitation dans le temps n'est abordée qu'une fois.

### Question 3, sur un débat citoyen et des préconisations pour les modes de scrutin

Débat citoyen :

- une réponse sur deux élude la question et ne contient pas d'engagement net pour un débat citoyen
- environ une réponse sur dix exclut un débat citoyen et environ une sur dix le mentionne nettement.

Modes de scrutin:

A travers des formulations plus ou moins vagues, un scrutin de liste est cité dans environ un cas sur trois et un scrutin uninominal est choisi dans environ un cas sur quatre

Que penser des formulations reçues du type :

- « favorable à tout ce qui soutient la parité » (*sans autre précision*)
- « favorable à un scrutin mixte » (*mais quelle proportion ?*)
- préconisant des pénalités plus drastiques envers les partis qui ne respectent pas la parité (*dans les candidatures ou dans les résultats ? car on peut toujours mettre des femmes dans des circonscriptions perdues d'avance! L'absence des femmes est-elle monnayable ?*)
- on lit aussi que dans un scrutin uninominal « une femme a toute latitude pour se présenter » (*dans quelles conditions? sans pressions diverses? soutenue par son parti?*)

Nous trouvons aussi des réponses qui vont dans le même sens que nos analyses et propositions :

- « le projet de réforme des collectivités territoriales est un naufrage de la parité ».
- « Pourquoi pas un scrutin binominal comme celui adopté par le Pays de Galles pour l'élection de son parlement ? Que le féminin de candidat ne soit plus systématiquement suppléante. »

Dans la diversité et parfois le flou de ces réponses, et aussi dans les absences de réponses, nous voyons à la fois que nos idées cheminent lentement dans l'opinion et se heurtent encore à des oppositions.

On peut enregistrer à travers ces réponses :

- des convergences avec nos demandes et un soutien pour notre combat pour la parité et la reconnaissance de la légitimité des femmes, comme moitié de l'humanité citoyenne.
- et aussi des réactions conservatrices, voire sexistes et défavorables à la parité.

Ceci nous montre la nécessité de poursuivre notre travail de persuasion, d'information, de revendication. Nous devons continuer à agir pour promouvoir une parité réelle et vivante, dans une démocratie moderne, en accord avec notre Constitution et les textes européens.



## Présentation à Brest du livret *Vos acquis d'élue local-e*

Le 6 juillet dernier a eu lieu la première communication à la presse finistérienne sur le livret que nous avons réalisé avec l'Université de Bretagne Occidentale. Participation décevante des journalistes mais moment très intéressant par les différentes paroles qui s'y sont exprimées :

- **celle du Président de l'Université**, un homme jeune, extrêmement impliqué dans sa fonction d'élue, et qui a dit son enthousiasme pour cet outil dans lequel il se reconnaissait partiellement,
- **celle de la représentante de l'Association des Maires du Finistère**, qui a souligné l'importance de notre démarche pour les élu-e-s du département, et plus particulièrement les femmes,
- **celle de la responsable de la Validation des Acquis de l'Expérience à l'UBO**, qui a présenté les ateliers réalisés avec des élu-e-s autour du livret et les démarches de VAE que quelques élu-e-s ont enclenchées depuis,
- **celle de deux des élues interviewées par l'association *Rien sans elles*** dans le cadre de l'enquête sur les compétences acquises par les élu-e-s : l'une, deux fois adjointe dans une équipe dirigée par une femme, élue à deux postes assez peu confiés à des femmes (sports et urbanisme) ; l'autre, maire d'une petite commune, femme au foyer et ayant dû renoncer au mandat municipal pour gagner sa vie à la suite d'un divorce... Toutes deux ayant pris conscience de l'importance des compétences acquises durant leur mandat.

Une première étape donc dans le travail de prise de conscience de ces acquis qu'il nous revient maintenant de poursuivre auprès des femmes élues ...

Annette Vazel

## Atelier « Féminisme et parité politique : historique, enjeux et perspectives », aux journées des « féministes en mouvement » à Evry en juillet dernier

*Elles aussi*, le réseau Féministe Ruptures et La Barbe ont animé cet atelier qui a accueilli une quarantaine de jeunes femmes, dont quelques élues locales.

**En guise d'introduction**, La Barbe nous projeta **une vidéo** prise lors de leur action au Conseil Général des Yvelines en 2010 où l'exécutif est 100% masculin et où seules 4 femmes sur 39 y siègent. L'objectif de cette action conjointe avec *Elles aussi* était de dénoncer une assemblée presque entièrement masculine, un avant goût des futures assemblées territoriales de 2014. En maniant l'humour et la subversion, la jeune association La Barbe a déjà à son actif une trentaine d'actions dans le domaine politique.

En rappelant que la parité, c'est 50/50, et non la mixité, les quotas ou la diversité, Monique Dental, du réseau Ruptures, nous retraça **l'historique du rôle des associations** dans le combat pour la parité politique en France.

Les premières revendications dès les années 60, longtemps après celle d'Hubertine Auclert en 1885, en passant par le rejet par le conseil constitutionnel des quotas sur les listes électorales votés par l'Assemblée Nationale en 1982 (loi Gisèle Halimi), au nouvel essor des mouvements de femmes au début des années 90, tel fut le cheminement de l'exigence d'une loi sur la parité ; cela en réponse à l'exclusion historique des femmes et le moyen approprié pour arriver à une égalité réelle et pour faire émerger d'autres aspirations et d'autres solutions. Dans ce nouvel essor, est souligné le rôle important du Conseil de L'Europe et de la Commission européenne au début des années 90, puis de la conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995 où la parité et la place des femmes dans les lieux de décision occupa la deuxième place des domaines de travail. Une charte de la Parité a d'ailleurs été signée à Athènes en 1992 par Simone Veil et Edith Cresson pour la France.

La constitution a été changée en 1999 permettant les premières lois sur la parité à partir de 2000.

**La seconde partie** portant sur **l'état des lieux, les freins et les leviers possibles** a été présenté par *Elles aussi*. Si les lois sur la parité ont permis de réels progrès vers une plus grande présence des femmes dans les instances élues, elles n'en sont pas moins incomplètes et ont déjà subi des régressions. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, seules les élections au scrutin de liste paritaires pour les conseils

municipaux des communes de plus 3500 habitants (10% des communes), les conseils régionaux (jusqu'en 2014) et les élections européennes garantissent une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Pour les autres assemblées, dont celles du Parlement, les progrès sont très lents et désespérants. L'analyse des obstacles et leviers nous a conduit à formuler des revendications qui sont conformes aux exigences d'*Elles aussi* :

- révision du statut de l'élue.
- non-cumul des mandats dans l'espace et dans le temps.
- la parité pour toutes les élections.

**En troisième partie, deux témoignages d'élues** de sensibilité politique différente ont ouvert le débat avec la salle. Christine Goimbault, maire d'une ville de 2000 habitants, vice-présidente d'une Communauté d'Agglomération et responsable de l'antenne *Elles aussi* d'Eure et Loir. Elle nous a exposé ce qu'elle a développé de nouveau lors de son premier mandat, en particulier dans les domaines intéressant les familles, ce qui lui a permis d'être réélue en 2008 avec cette fois la mise en place d'un conseil paritaire. Elle nous a parlé de la difficile conciliation vie politique et vie professionnelle avec perte de revenus, et de la jalousie des hommes élus. Laurence Bonzani, nous a parlé de son parcours de conseillère municipale à conseillère régionale Ile de France, de la misogynie ambiante, du besoin d'un statut de l'élue renforcé avec le mandat unique et la limitation des mandats dans le temps.

**Le débat avec la salle**, en particulier avec de jeunes élues locales, a permis de pointer des craintes sur leur avenir professionnel (trous de carrière et difficile réinsertion), leurs revenus, leur retraite, le constat d'être parfois « la potiche ethnique » ou le fruit d'un arrangement avec un mentor dont elles se sentent prisonnières ; sans oublier la constance des propos sexistes à leur égard.

**Une des conclusions** a été qu'élues et réseaux de femmes devraient **travailler ensemble** pour établir des stratégies qui renforcent leur positionnement, et cela quelque soit leur sensibilité politique, les femmes féministes étant souvent marginalisées dans les partis. C'est ce que nous nous efforçons de faire à *Elles aussi* depuis 1992.

Armelle Danet

## **Tunisie : des listes paritaires mais .... 77,4% d'hommes à l'Assemblée constituante !**

Le 23 octobre, Tunisiennes et Tunisiens ont élu leur assemblée constituante.

Mode de scrutin choisi pour cette élection : le scrutin de liste avec parité obligatoire, normalement favorable à l'entrée des femmes dans les instances élues (cf. conseils régionaux et municipaux en France).

Et pourtant... Il y aura 49 femmes (dont 42 appartenant au parti islamiste vainqueur) et 168 hommes à siéger à l'assemblée constituante tunisienne ! C'est-à-dire à peu près le même pourcentage de femmes que sous la dictature de Ben Ali ...

Comment un résultat aussi affligeant a-t-il été possible ?

### **Des femmes absentes des têtes de liste**

Comme en France, rien ne contraignait les partis à un respect de la parité dans la désignation de leurs têtes de liste. Et, comme en France, presque tous ont privilégié les hommes en investissant seulement 6% de femmes, un seul parti ayant joué le jeu. L'occasion semblait pourtant idéale : très peu d'élus sortants à reconduire, l'investiture excluant tous ceux qui s'étaient compromis avec le régime précédent et donc de l'espace pour des personnalités nouvelles.

Mais l'obstacle principal à l'investissement des femmes aura été, une fois de plus, la conviction que le masculin répondrait davantage à l'attente de l'électorat. Même au Parti Démocrate Progressiste, dont la secrétaire nationale est une femme, pour justifier les trois malheureuses têtes de liste féminines, on évoque que « *le but est avant tout de gagner les élections* »...

En plus de ce traditionnel argument, les militantes de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates rencontrées à Sousse en septembre dernier (1) ont évoqué trois autres explications :

- un manque cruel de militants, et a fortiori de femmes militantes, après toutes ces années de dictature, où militer pouvait signifier la prison.
- des femmes dissuadées de se présenter, y compris par la violence, comme cette jeune femme rouée de coups par son père, communiste ....
- des femmes évincées de la tête de liste par crainte des revendications qu'elles seraient susceptibles de porter, en particulier celle concernant l'égalité des sexes devant l'héritage.

### **Un foisonnement de listes préjudiciable aux femmes**

A lui seul, le très faible pourcentage de femmes têtes de liste ne suffirait pas à expliquer les 22,6% de femmes élues. C'est le nombre de listes présentes qui a démultiplié ce phénomène d'élimination des femmes. Conséquence du renouveau démocratique : on a recensé 110 partis participant à ce scrutin ! Majoritairement ils se sont montrés incapables de monter des coalitions. Résultat : dans la province de Sousse par exemple, qui disposera de dix sièges à l'Assemblée, on a recensé 70 listes et 700 candidats ! Comble du paradoxe : avec une telle dispersion, seul le parti islamiste Ennahda, avec ses 41% des voix, envoie une délégation paritaire à l'assemblée avec 47% de femmes !

Beaucoup d'autres partis n'ayant au mieux qu'un représentant ... donc un homme !

Ce qui prouve que seule l'obligation de résultats permet une représentation équilibrée et qui augure plutôt mal des décisions que la future assemblée va prendre sur le statut des femmes... Avec seulement 7 femmes non islamistes élues, on peut tout craindre, alors que les tunisiennes bénéficiaient, depuis l'indépendance, du code de statut personnel le plus favorable du monde arabe.

Les femmes tunisiennes ont largement participé à la révolution de janvier. Elles sont de longue date un exemple pour les pays voisins. Espérons qu'elles sauront, malgré tout, interdire qu'on leur enlève leurs droits.

*Annette Vazel*

#### *L'Association tunisienne des femmes démocrates*

L'A.T.F.D. a été créée en 1989. Elle revendique d'être la seule association féminine à être restée autonome depuis cette date, tandis que l'épouse de Ben Ali parvenait à contrôler l'essentiel du mouvement féminin.

Ses objectifs : éliminer discrimination et violences, défendre les acquis et faire évoluer la législation tunisienne ; accompagner les femmes ; transformer les mentalités patriarcales.

Ses axes de travail avant la révolution: établir pour la CEDAW des contre-rapports sur la situation des femmes en Tunisie ; accueillir et écouter les femmes victimes de violences.

Ses actions autour des élections: favoriser la participation des femmes au processus électoral ; argumenter pour l'égalité successorale entre les sexes.

1) Lors d'un séjour touristique près de Sousse, j'ai pris contact avec l'antenne locale de l'A.T.F.D. Une rencontre très intéressante, qui pourrait éventuellement se poursuivre par l'établissement de liens privilégiés entre nos deux associations.



### **Juin en Alsace**

Un conseil d'administration par an se réunit en région ; c'est l'occasion d'une rencontre plus aboutie avec une réalité locale et les femmes qui la font vivre. Cette année donc, l'association fondatrice *Femmes d'Alsace* a organisé deux journées à Guebwiller. Le travail associatif a fait aussi place à une réunion, ouverte à toutes les adhérentes et aux élu-e-s du département, pour présenter le *Livret des acquis de l'élu-e local-e*.

Etrangères au Haut Rhin, nous avons été généreusement et magnifiquement accueillies et toutes avons pu travailler paisiblement dans la maison d'enfants *Rayon de Soleil* qui nous a ouvert ses salles.

Plusieurs grands thèmes de discussion ont été abordés.

**Le livret *Les acquis de l'élu-e local-e*** (cf. la Lettre d'avril 2011),

- Sa diffusion auprès des élu-es et notamment des maires.
- La mise en place éventuelle d'un conseil auprès d'organismes faisant des bilans de compétence, sur les acquis de l'élu-e local-e.
- L'organisation d'une conférence de presse nationale à Paris pour lancer l'opération avec un parrainage de parlementaires, femmes//hommes d'horizons politiques différents.
- L'organisation, à partir de septembre 2012, d'ateliers sur ce sujet dans les départements avec des témoignages d'élu-e-s

La journée des antennes et des associations locales prévue début 2012 consacrera un long moment à cette question

#### **La Marianne de la Parité**

Echanges sur les prolongements possibles vers un sujet de recherche universitaire et sur la réalisation d'un bilan diffusable largement, quantitatif mais aussi qualitatif.

**La stratégie par rapport aux élections à venir** : sénatoriales en septembre 2011 (cf. article dans ce numéro), présidentielle puis législatives (sans oublier les commissions d'investiture des partis).

*Elles aussi* reste en général sur l'envoi d'un questionnaire aux candidat-e-s, l'expérience montrant qu'il y a aussi à inventer un mode pour que les candidat-e-s soient obligé-e-s de répondre eu égard à l'électorat

**La vie de l'association** a aussi été évoquée

- Toiletter les statuts de manière à consolider et élargir l'implantation locale de *Elles aussi* que *La Marianne de la parité* a dynamisée.
- Fêter les 20 ans de *Elles aussi* fin 2012.

Mais les CA décentralisés sont aussi l'occasion de se connaître autrement ; histoires singulières et projets collectifs, quand ils sont croisés introduisent diversité et ouverture dans une adhésion associative.

Anne-Marie Marnier

### **Conférence de presse suite au CA en Alsace**

Cette année c'est l'Alsace qui a accueilli le CA délocalisé de *Elles aussi* le 17 juin 2011.

Après un premier contact avec les produits du terroir afin de sustenter nos corps et stimuler nos cerveaux, nous avons été chaleureusement accueillies au "Rayon de soleil" de Guebwiller maison d'enfants, par le directeur Richard Goetz et le président Michel Bourcart qui ont mis leurs locaux à notre disposition.

Nous avons invité les élus locaux et la presse à la présentation de notre dernière publication, le livret sur les acquis de l'élu-e local-e.

Les échanges avec le public ont été fructueux ; ce sont surtout les plus jeunes élues qui se sont montrées intéressées, trouvant dans ce livret des possibilités de valorisation des acquis auxquelles elles n'avaient pas pensé, comme le fait de gérer des personnes, des finances, des problèmes pratiques etc... C'est ensuite un bilan de compétence réalisé par un professionnel qui permettra de mettre en valeur ces acquis.

Les journaux locaux, l'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace ont bien relayé cette rencontre.

Gisèle Bourcart, Femmes d'Alsace

### **Date à retenir : vendredi 9 décembre 2011**

La commission « parité » de la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes), dont *Elles aussi* est membre, organise un colloque vendredi matin 9 décembre au CESE à Paris sur « **L'impact du système électoral sur la représentation des femmes au Parlement en France et en Europe** ».

Après la réforme territoriale et la stagnation de la représentation des femmes aux dernières élections cantonales et sénatoriales, ce colloque est vraiment d'actualité. Il sera l'occasion d'avoir une vue d'ensemble des différents systèmes électoraux des pays européens et de réfléchir sur les modes de scrutin et les pratiques qui ont le meilleur impact sur la représentation des femmes dans les assemblées élues.

Des informations complémentaires seront bientôt mises sur notre site et celui de la CLEF.



**Le Réseau**

### **Les associations**

**Action catholique des femmes** : [actioncatholiquedesfemmes.org](http://actioncatholiquedesfemmes.org)

**Alliance des Femmes pour la Démocratie** : [www.alliancedesfemmes.fr](http://www.alliancedesfemmes.fr)

**FEMMES D'ALSACE** : <http://femmes-alsace.voila.net>

**Femmes Élués de la Loire** : [www.femmeseluesdelaloire.fr](http://www.femmeseluesdelaloire.fr)

**Femmes Élués de l'Isère** : [www.femmeselues38](http://www.femmeselues38)

**Femmes & Elues de la Manche**

**FR / UFCS Île-de-France**

**Les antennes *Elles aussi***

**Alpes Maritimes** : [voisin.michele@free.fr](mailto:voisin.michele@free.fr)

**Eure-et-Loir** : [c.goimbault@wanadoo.fr](mailto:c.goimbault@wanadoo.fr)

**Haute-Marne** : [colette.alexer@orange.fr](mailto:colette.alexer@orange.fr)

**Loiret** : [ellesaussi45@wanadoo.fr](mailto:ellesaussi45@wanadoo.fr)

**Martinique** : [liliane.grandin@wanadoo.fr](mailto:liliane.grandin@wanadoo.fr)

**Nord** : [ellesaussi5962@gmail.com](mailto:ellesaussi5962@gmail.com)

**Pas-de-Calais** : [ellesaussi5962@gmail.com](mailto:ellesaussi5962@gmail.com)

**Rhône** : [reinemataix@free.fr](mailto:reinemataix@free.fr)

**Seine Maritime** : [michele.galliere@wanadoo.fr](mailto:michele.galliere@wanadoo.fr)

**Yvelines** : [ellesaussi.yvelines@orange.fr](mailto:ellesaussi.yvelines@orange.fr)

### **Devenez amie, ami de *Elles aussi***

Vous connaissez notre association, nos projets vous intéressent ou vous avez déjà eu l'occasion de participer à certaines de nos actions.

Comme nous, vous estimez qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances élues et une gouvernance partagée des politiques publiques est souhaitable et bénéfique à la société.

Comme nous, vous pensez qu'une vigilance accrue est nécessaire, afin de prévenir et combattre tout recul de la parité.

Comme nous, vous souhaitez plus de visibilité pour les femmes en politique.

Nos actions 2011, La Marianne de la Parité, le livret « vos acquis d'élue-e local-e »... sont de bonnes raisons pour nous encourager en apportant votre soutien.

Vous trouverez notre bon de soutien 2011 sur notre site : [www.ellesaussi.org](http://www.ellesaussi.org)